

Chapitre 1 :

Un peu d'histoire.

La Confédération Nationale du Travail (CNT) a été constituée en 1946 par des militants anarchosyndicalistes qui, à la fin de la guerre, entendaient poursuivre la lutte syndicale selon des méthodes d'action révolutionnaire et qui refusaient l'inféodation totale de la CGT au PCF. Ces anarchosyndicalistes étaient issues de la CGT syndicaliste révolutionnaire d'avant la guerre. Cette organisation était une scission de la CGT qui refusait l'évolution social-démocrate de la majorité et celle communiste de la CGT-U. Ces héritiers du syndicalisme révolutionnaire revendiquaient encore cette appellation bien que leurs convictions n'étaient plus tout à fait les mêmes. A l'origine, les syndicalistes révolutionnaires français pensaient que le syndicalisme était révolutionnaire par nature et que, par conséquent, il n'avait pas besoin de se réclamer d'une idéologie particulière. Pour ne pas diviser le mouvement ouvrier, ils prônaient donc la neutralité idéologique de l'organisation syndicale (ce qui donna la Charte d'Amiens). Mais dès 1914, la CGT opère un tournant réformiste et se rapproche de plus en plus de la SFIO. Par ailleurs, la montée en puissance des communistes, après la révolution russe de 1917, entraîne des tensions internes. Le mouvement ouvrier est alors divisé de fait et l'échec du syndicalisme révolutionnaire originel amène un certain nombre de ces partisans à penser que, pour ne pas tomber dans le réformisme, le syndicat doit avoir des pratiques qui sont en cohérence avec certains principes de l'anarchisme. Cela ne veut pas dire que le syndicat est exclusivement composé d'anarchistes mais que les pratiques et les finalités du syndicat s'inspirent de l'anarchisme. Les militants de 1946 se réclament toujours du syndicalisme révolutionnaire mais, aujourd'hui, le syndicalisme révolutionnaire qu'ils défendent est plus communément appelé anarchosyndicalisme.

C'est devant la mainmise totale sur la CGT opérée par les communistes au congrès d'avril 1946, et l'abandon des références à la Charte d'Amiens que les anarcho-syndicalistes décident de fonder la CNT. En effet la CGT opte pour l'action parlementaire, partisane et gouvernementale, acceptant de transformer le syndicat en rouage de l'Etat. Ces militants « syndicalistes révolutionnaires » prennent le nom de CNT plutôt que de CGT-SR pour éviter les confusions et pour marquer qu'ils sont dans l'esprit de l'action menée par la CNT d'Espagne durant la guerre civile de 1936 à 1939. La CNT est donc créée et son journal national de la CNT est le « Combat Syndicaliste ».

D'éthique libertaire, la CNT prône l'action directe des travailleurs donc le refus de la délégation de pouvoir, préconise la grève comme arme essentielle de la classe ouvrière. Elle développe des positions antiétatiques et apatidaires, milite pour l'abolition du salariat, pour une société sans classes fonctionnant selon les bases du communisme libre. Le syndicat, organe de producteurs, est conçu comme ayant un rôle clé à jouer, que ce soit au niveau de l'entreprise ou de la distribution.

Enfin, la CNT inscrit son combat dans le cadre de l'Association Internationale des Travailleurs (AIT) recréée en 1922 à Berlin¹.

Après sa fondation, l'activité de la CNT a rencontré un écho certain parmi les travailleurs, écho qui se traduit par une participation active des syndicats CNT aux luttes sociales significatives : grèves aux usines Renault, à Berliet, dans le Bâtiment ou les PTT. Parallèlement, la CNT lutte contre le totalitarisme qui s'exerce en URSS contre les travailleurs, s'associant notamment à l'enquête de David Rousset sur les camps mis en place dans ce pays. Elle participe

¹ Cf. Brochure de la CNT sur l'Histoire de l'AIT.

également au combat contre les atteintes au droit de grève portées par le socialiste Jules Moch² lors de la grève des mineurs.

En 1947, a lieu la création de Force Ouvrière et beaucoup de militants quittent la CNT au cours des années suivantes, voyant dans ce syndicat la possibilité de s'exprimer dans un cadre plus large... Cette appréciation du caractère de masse élude l'orientation réformiste de FO. La CNT entre alors dans une phase de régression car elle ne parvint pas à établir une présence suffisante et durable sur l'échiquier social³.

Après 1968, et avec la faillite du syndicalisme réformiste, la CNT connaît un petit renouveau et connaît plus d'audience auprès des travailleurs en lutte.

Même si ces forces restent modestes, cette implantation est un encouragement à poursuivre et à renforcer la propagande sur le travail d'organisation et le terrain social. L'objet de cette brochure est de rappeler les principes de base qui sous-tendent l'action des syndicats cégétistes, ainsi que le mode d'organisation et de fonctionnement de la CNT, établis lors des différents congrès.

² Fondateur des CRS... et socialo. Déjà merci la gauche.

³ Cf. La brochure de la CNT sur son histoire.

Chapitre 2 :

Les choix de l'anarchosyndicalisme.

La CNT et la lutte de classes.

La CNT se réfère à l'action de la CGT syndicaliste révolutionnaire du début du siècle et inscrit son activité dans le cadre de la lutte de classes qui oppose les travailleurs au patronat national et international. Pour le courant anarchosyndicaliste, l'intérêt général est en effet un mythe qui ne sert qu'à justifier les capitulations des syndicats bureaucratisés et qui conduit à remplacer la lutte par des démarches de **collaboration des classes**⁴.

Aujourd'hui, les sociétés sont divisés en classes, l'ampleur et la radicalité des luttes sociales qui éclatent ponctuellement sont là pour le rappeler à tous les « modernistes » qui rêvent de consensus ou de « soft idéologie ».

Toute ambiguïté sur ce point conduit nécessairement le syndicat à s'opposer aux grèves sociales : rappelons-nous la fameuse petite phrase d'Edmond Maire⁵ sur l'archaïsme des grèves reprise aujourd'hui par bon nombre de dirigeants des syndicats institutionnels. Cette analyse est donc à la base de toutes les positions des syndicats cégétistes dans le mouvement social. « L'oubli » de cette approche mène le syndicalisme à l'impasse : défense de l'intérêt général, de l'entreprise, de la nation, chauvinisme, quête du dialogue social, bref réformisme.

C'est également cette analyse qui fonde l'appartenance de la CNT à l'Association Internationale des Travailleurs (AIT) car l'émancipation des

⁴ Voir le livre de BESNARD Pierre, « Les syndicats ouvriers et la Révolution sociale »

⁵ Edmond Maire était secrétaire général de la CFDT avant Nicole Notat et François Chérèque.

travailleurs n'est pas une question « nationale » mais sociale, au-delà des frontières. C'est cette orientation fondamentale qui se concrétise sur plusieurs questions de la lutte sociale :

- Action dans les luttes revendicatives et anticapitalisme.
- Antiétatisme et antimilitarisme.
- Antiparlementarisme.
- Projet de société et choix du communisme libertaire.

La CNT dans les luttes revendicatives.

Contre les agressions quotidiennes du patronat et de l'Etat, la CNT est partie prenante de l'action pour organiser la défense immédiate des travailleurs (ses). Cependant, contrairement aux spécialistes de la division et du cloisonnement, nous ne limitons pas le terrain de cette lutte au seul cadre de l'entreprise : la réappropriation de logements vides par les squatters, le refus du nucléaire et des manipulations génétiques, l'action concrète contre le racisme, la lutte pour la défense des « sans-papiers », les manifs contre la renaissance des groupes néo-nazis, les révoltes des détenus, sont autant de lieux de luttes qui ne peuvent laisser indifférents les syndicats de la CNT car, l'oppression patronale et étatique ne se limite pas à l'entreprise : elle embrasse l'ensemble de l'espace social. Du point de vue des luttes d'entreprise, la CNT s'efforce d'intervenir non seulement sur les revendications quantitatives mais également pose le problème de la nature du travail qui produit souvent des objets inutiles ou menaçant l'espèce humaine : armement, pollution dans l'agriculture et l'industrie, etc. Notre participation aux luttes revendicatives est aussi significative de notre volonté de ne pas attendre le grand soir pour agir. Nous pensons que c'est des aujourd'hui que nous devons nous organiser loin des chefs, des partis et de la collaboration de classes si nous voulons préparer l'avenir.

Enfin les syndicats de la CNT n'entendent pas réduire leurs actions à l'obtention d'améliorations ponctuelles, leur souci est de réaliser l'unité des travailleurs autour d'objectifs précis, concrets mais aussi de contribuer à la lutte pour une transformation totale de la société, faute de quoi le syndicalisme se limite à n'être qu'un emplâtre sur une jambe de bois. La CNT est donc anticapitaliste, combat un système qui fait du travailleur, de tout individu y compris l'enfant, une marchandise ou un consommateur que le Capital achève et vend suivant ses buts lucratifs à court terme. Les besoins véritables des hommes, des femmes, des enfants sont ignorés, des produits inutiles sont lancés sur le marché à grand renfort de pub, sans aucun souci de la rationalité. Il n'est pas rare de voir, en outre, des réalisations faites sans respect de règles élémentaires de sécurité, ce qui conduit régulièrement à des catastrophes que l'on impute à la fatalité : fuite dans les centrales nucléaires, urbanisation tous azimuts et incontrôlée, etc. La CNT mène donc un combat révolutionnaire contre les fondements de l'inégalité sociale dans ce pays mais aussi, dans le cadre de l'AIT, au niveau international car le « confort » limité et relatif de quelques uns repose sur la misère du plus grand nombre. Il y a suffisamment de richesses pour tous et nous, les salariés, pouvons gérer l'économie, sur d'autres bases que les gouvernants ou les technocrates. A terme, il s'agit d'établir l'égalité sociale fondée sur la gestion directe de l'entreprise et de la commune par les producteurs.

Moyens d'action.

Dans le cadre des luttes sociales, d'entreprise ou de quartier, les syndicalistes de la CNT préconisent **l'action directe des travailleurs** : il s'agit de l'auto-organisation des salariés, du refus de passer par des intermédiaires (députés, bureaucrates syndicaux, élus...). C'est le choix de la pratique des Assemblées générales souveraines et des délégués désignés pour des mandats précis, et révocables à tous moment. Nous refusons la délégation de pouvoir qui dépossède les travailleurs de leur capacité d'agir, de prendre des décisions,

de contrôler leurs luttes et leurs délégués pour les cantonnés au rôle de spectateur. C'est cette pratique de la délégation de pouvoir qui permet le sabotage des mouvements sociaux par les directions des syndicats institutionnels et les récupérations politiques, c'est elle aussi qui fait que les travailleurs ne s'investissent que partiellement dans les luttes, attendant les ordres et laissant faire une petite minorité, car ils ne sentent pas qu'elles leur appartiennent et ne dépendent que de leur propre investissement. C'est plus facile de déléguer à d'autres le soin d'agir, mais nous savons trop bien où mène cette société de l'assistanat : là où nous en sommes.

Méthode d'action directe essentielle, la grève générale ou partielle est l'arme privilégiés des salariés, l'outil de lutte que les patrons de tous les pays s'efforcent de limiter (législation), d'encadre (rôle des bureaucraties syndicales) ou de briser (interdiction, répression). La CNT favorise la grève active, celle qui permet aux grévistes d'occuper leurs locaux, de rencontrer les salariés d'autres établissement ou la population du quartier, du village, de la ville. Et si la grève est l'élément essentiel du rapport des forces, elle est aussi un instant de vie qui permet l'instauration de nouveaux rapports de solidarité et de fraternité entre ceux qui luttent sans chercher à récupérer ou à instrumentaliser les conflits. Et plus que le résultat de la grève, dans certain cas, ces liens nouveaux survivent longtemps à la grève, créant dans l'atelier, le service ou le bureau un nouveau climat, le sentiment d'appartenance à une même communauté. Malgré le patronat, les chefs, les conditions de travail et le bourrage de crâne idéologique.

Cette volonté d'agir sur le terrain de l'action directe des salariés amène naturellement la CNT à condamner toute pratique de collaboration de classes visant à faire accepter aux exploités les finalités du système. Aussi, dans le secteur public comme dans le privé, la CNT ne participe pas aux organismes de cogestion, c'est-à-dire d'auto-exploitation : comités d'entreprise, prud'hommes, délégués du personnel, commissions administratives paritaires

dans le public. Ces organismes n'ont pas été introduit pas le système capitaliste innocemment, ils déplacent l'action syndicale sur son terrain, avec ses règles. Les travailleurs ne participent pas directement à ces organismes et ne sont plus impliquer directement dans la lutte, ils se créent un fossé entre eux et leurs représentants qui se retrouvent bien souvent isolés, sans aucun rapport de force, et qui, petit à petit, finissent pas admettre en partie le point de vue de ceux qu'ils côtoient le plus, finalement, les représentants du système. L'objectif de ces structures n'est pas d'œuvrer pour l'émancipation des travailleurs ou chômeurs, mais **d'institutionnaliser l'action syndicale**⁶, d'émousser la combativité du syndicat, de lui faire perdre son caractère de classe, son identité révolutionnaire. La CNT a expérimenté, à la fin des années 80, d'accepter la pratique des délégués du personnel dans les entreprises de moins de 50 salariés et sous certaines conditions, limitées et définies en congrès pour tenir compte de la répression particulièrement dure dans ce genre d'entreprise. Le constat en est cuisant : la pratique des délégués d'entreprise n'a pas permis de réduire la répression ou de renforcer les sections syndicales, au contraire, par contre nous avons assister à certaines dérives qui ont éloignées ces sections de l'anarchosyndicalisme. Après quatre années d'expérience, la CNT est donc revenue à sa position initiale.

L'action des syndicats de la CNT est d'agir non avec des délégués élus mais sur la base de la **section syndicale d'entreprise** qui a la possibilité de désigner, et de contrôler, un **délégué syndical**, révocable à tout instant pas les

⁶ Le refus de participer aux instances paritaires ne relève pas de la volonté de « purisme » étroit et borné. Simplement ces lieux de concertation ne sont pas des lieux d'action directe, il s'agit d'organes qui sont, par essence, étrangers à la lutte syndicale révolutionnaire. L'honnêteté des militants n'a rien à y voir : les dés sont pipés et ces institutions stérilisent les capacités de lutte, détournent des militants combattifs des tâches d'organisation sur le terrain. Pour des révolutionnaires ces terrains ne peuvent être changés de l'intérieur... Tout comme le Parlement.

syndiqués. C'est le syndicat qui est l'unité de base de la CNT, c'est lui qui désigne le délégué de base.

Le section agit en outre sur le terrain, à la base, avec les copains non syndiqués : c'est l'organe de la CNT dans l'usine, le bureau, le chantier, le service. De la même façon, le syndicat peut, ou non, désigner un représentant au Comité d'entreprise, à la seule fin d'avoir des informations. Dans les conflits, la CNT agit pour que ce soient des délégués mandatés par l'Assemblée générale qui négocient, sans prendre de décisions, toute proposition devant être soumise aux grévistes. Nous contestons donc à tout syndicat le monopole de la parole et de la représentativité. Le syndicat, selon nous, est un outil pour la lutte, une force de propositions, mais ce sont les travailleurs en lutte qui doivent conserver l'entièreté de la direction de la lutte. La section syndicale ou le syndicat conserve, cependant en toutes, son autonomie d'explications et d'actions.

Sur le plan des revendications, la CNT n'entend pas se limiter aux augmentations de salaires même s'il ne s'agit pas de minimiser l'importance des conflits sur ces questions. Le champ d'intervention de l'anarcho-syndicalisme recouvre d'autres secteurs : lutte pour l'abolition de la hiérarchie salariale, pour l'amélioration des conditions de travail (hygiène, sécurité, charge de travail...) pour la réduction du temps de travail, prise en compte de questions revendicatives hors de l'entreprise : conditions de survie des chômeurs et des précaires, actions sur le logement, les transports, l'environnement, l'école, anticléricalisme, antiracisme, lutte contre le sexisme et l'homophobie...

Cette approche, c'est le refus de la CNT de s'enfermer dans le cadre étroit du corporatisme, c'est l'action pour unifier, réunifier le tissu social⁷ que la

⁷ Par certains aspects, il s'agit comme au début du siècle, de constituer des centres de résistance des travailleurs, à l'image des Bourses du Travail, dans leur version première.

bourgeoisie et le réformisme s'efforcent de lézarder, car la division des uns fait la force des autres. Il s'agit de briser les frontières entre le quartier et l'entreprise, tâche nécessaire et indispensable à un moment où le capitalisme exclut à tour de bras : chômeurs, précaires, Contrat avenir, RSA, flexibles, auxiliaires, intérimaires. Le syndicalisme doit, au contraire, être là quelque soit l'évolution de notre situation. Un étudiant peut très bien être, en même temps, travailleurs précaire dans l'Education. Puis connaître le chômage, alterné avec des périodes d'intérim. Et trouver par la suite un boulot fixe. Quelque soit la situation, le syndicat doit être présent là où il se trouve et le travail inter corporatif devient une nécessité première. Par ailleurs, le syndicalisme qui choisit de délimiter, et de restreindre, le champ revendicatif dans l'entreprise favorise la division, cantonne les ouvriers dans un rôle figé et les partis politiques sont alors présentés comme les seules instances aptes à gérer la société.

Cependant, l'anarchosyndicalisme est aussi un ensemble de positions cohérentes vis-à-vis de l'Etat, de l'armée, du parlementarisme et des partis politiques, positions conformes avec le projet de société de la CNT, celui du communisme libertaire.

Antiétatisme.

Le CNT refuse toute forme d'organisation de la société où existent dirigeants et dirigés : si personne ne travaille à ta place, que personne ne décide à ta place. Aussi, la lutte contre le capitalisme doit se réaliser en toute autonomie vis-à-vis de l'Etat, ceci afin d'éviter de renforcer une fraction étatique contre une autre, attitude qui conduirait au remplacement de la bourgeoisie par une nouvelle élite. Cette position antiétatique se concrétise également par le refus du syndicalisme institutionnel qui se situe sur le terrain de l'appareil étatique.

Antiétatique, la CNT milite donc pour une société égalitaire fondée sur la gestion directe de l'économie par les producteurs eux-mêmes, société sans Etat et sans partis.

De cette autonomie découle un antiparlementarisme de principe.

Antiparlementarisme.

Si l'anarchosyndicalisme se déclare indépendant de tout parti politique, ce n'est pas au nom d'une soi-disant neutralité, c'est encore moins pour laisser le champ libre aux organisations politiques qui seraient les seuls groupes habilités à mener le combat politique, le syndicat se limitant à intervenir sur des questions mineures, sur d'obscures revendications matérielles. A la CNT, les syndicats agissent d'un point de vue global et si leurs activités ne visent pas la conquête des pouvoirs politiques, c'est parce qu'ils ont comme but l'abolition de toute fonction étatique. Ainsi, comme le stipule l'article 5 ses statuts, l'AIT « *repousse toute activité parlementaire et toute collaboration avec les organismes législatifs, car elle pense que le système de suffrage le plus libre ne peut faire disparaître les évidentes contradictions qui existent au sein de la société actuelle, et parce que le système parlementaire n'a qu'un but : celui de prêter un simulacre de droit au règne du mensonge et des injustices sociales* ».

C'est donc au nom d'une vision d'ensemble de la lutte syndicale révolutionnaire que la CNT prône l'antiparlementarisme, ceci en conformité avec la perspective de **gestion directe** de la communauté par les producteurs. L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes, elle ne passera pas par l'isoloir. Le syndicalisme « n'atteindra son but qu'en faisant disparaître le patronat, en abolissant le salaire individuel ou collectif et en supprimant l'Etat. Il préconise à ce sujet la grève générale, l'expropriation

capitaliste et la prise de possession des moyens de production et d'échange ainsi que la destruction immédiate de tout pouvoir étatique »⁸.

Dans cette logique, la CNT refuse de cosigner quelque texte que ce soit avec un parti politique.

Antimilitarisme.

Institution étatique, l'armée est l'un des piliers de la société capitaliste, qu'elle se pare de qualificatif de « démocratique » ou « populaire », qu'elle soit de métier ou de conscription. Son rôle est de réprimer les populations dès lors qu'elles s'écartent des chemins de l'ordre établi. L'utilisation de l'armée pour briser les grèves ne s'est jamais démentie depuis que le capitalisme existe, la grève des ouvriers de la RATP fin 1988 est là pour le rappeler. Quand aux peuples des pays colonisés, ou néo-colonisés, c'est dans leur chair qu'ils découvrent la fonction de cette école du crime. Les kanaks exterminés à Ouvéa par les porteurs de médailles sont encore dans nos mémoires. Les syndicats de la CNT mènent donc une action antimilitariste conséquente non seulement dans les quartiers mais aussi dans les entreprises : soutien aux déserteurs et à toutes les victimes de la clique militarisme, combat pour la reconversion des usines d'armement en entreprises utiles.

En cas de conflit, les anarchosyndicalistes, qui développent des positions pacifistes agissent pour la fraternisation des peuples : notre ennemi est dans les Etats-majors des casernes pas dans les entreprises allemandes, russes, chinoises, afghanes ou irakiennes. Nous n'acceptons pas l'asservissement des peuples auquel participe l'armée française dans certains pays africains, en soutenant les dictateurs, ou par une occupation armée, comme en Afghanistan. Et la CNT rappelle qu'au début du siècle, la CGT, syndicat révolutionnaire, avait envisagé en cas de guerre, de recourir à la grève

⁸ Charte du syndicalisme révolutionnaire.

générale pour mettre en échec les marchands de canons. Malheureusement le chauvinisme fut le plus fort et seuls quelques individualités s'opposèrent à l'union sacrée.

Ce combat antimilitariste de la CNT est à inscrire dans l'action internationale de l'AIT qui combat pour la fraternité et l'organisation de tous les travailleurs.

Un projet de société : le communisme libertaire.

L'anarchosyndicalisme, émancipé de la tutelle des partis et organisations politiques, a son propre projet de société dans laquelle chacun prendra en mains ses affaires pour produire l'indispensable à la vie, pour que le progrès se fasse au profit de tous et que disparaissent exploités et exploités. De ce point de vue, le syndicalisme révolutionnaire « fonde sa conception sociale sur une ample organisation fédéraliste, c'est-à-dire, une organisation de bas en haut, sur l'union de toutes les forces pour la défense d'idées et d'intérêts communs »⁹

L'Etat sera remplacé par une société fédéraliste fonctionnant de bas en haut suivant les principes autogestionnaires. Des délégués avec des mandats précis, révocables, des conseils de coordination et de gestion suffisent à administrer une société moderne, aussi complexe soit-elle. Le schéma général se composerait d'une double fédération : d'un côté les conseils d'ateliers, d'usines, d'industries locales, régionales, nationales voire internationales qui assureraient la gestion et la coordination de la production dans leur secteur.

De l'autre, les communes pour coordonner l'action des différentes industries à leur niveau afin de disposer de tous les éléments nécessaires à la

⁹ Point 4 des statuts de l'AIT.

vie de chaque unité territoriale. Certains diront : Utopie ! Simplisme ! Pourtant l'étude de l'expérience sociale du mouvement ouvrier, des périodes de rupture avec l'ordre établi, montre qu'à certains moments des secteurs entiers d'un pays ont été gérés directement par des ouvriers sur la bases de ces principes qui inspirent l'activité de la CNT. En Espagne entre 1936 et 1939, en Hongrie durant l'insurrection de 1956, par exemple. Les capacités d'auto-organisation des producteurs sont immenses et cette gestion directe de l'économie et de la société est supérieure au fonctionnement du capitalisme qui se caractérise par ses millions de chômeurs, ses crises, ses famines, son pillage écologique, son super armement nucléaire et ses guerres.

Malgré les difficultés présentes, malgré les sarcasmes des technocrates de droites comme de gauche qui n'ont rien d'autre à proposer que le marasme actuel : la nécessité d'une transformation radicale de la société est une question terriblement d'actualité. C'est ce à quoi s'efforce de travailler la CNT, prenant en compte toutes ses responsabilités.

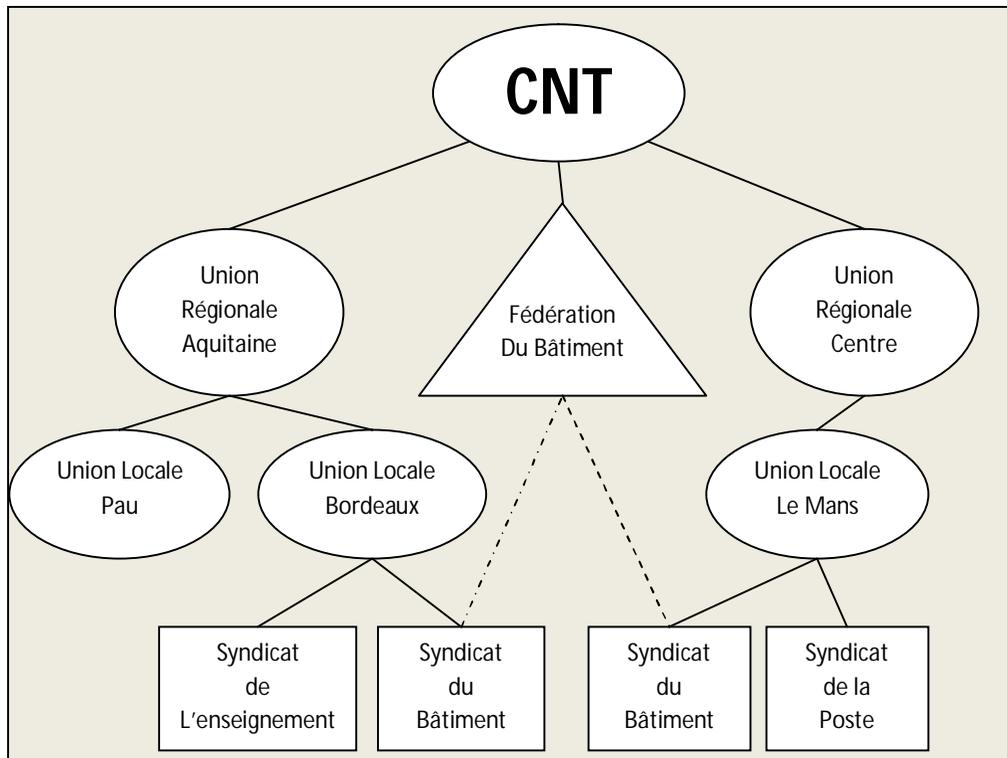
Chapitre 3 :

Le fonctionnement de la CNT

Structures :

La cellule de base de la CNT, c'est le syndicat. Les syndicats se fédèrent en unions locales. Par ailleurs, les syndicats d'une même industrie se réunissent au niveau national en fédérations, pour étudier les problèmes techniques, revendications inhérentes à leur profession et pour coordonner leurs actions. Du point de vue des structures, on a donc un regroupement, sur le plan territorial, des syndicats pour constituer des Unions locales (UL). L'UL est le lieu de l'interprofessionnel, c'est l'endroit où des syndicats de branches professionnelles différentes se retrouvent, brisant ainsi le corporatisme. Il faut signaler qu'il existe à la CNT des syndicats inter corporatifs qui sont formés par des adhérents de différents métiers et qui n'ont pas de syndicats de branches dans le secteur ou qui ne peuvent pas encore le constituer. Dans le stade actuel de développement de la CNT, ce sont les syndicats intercos qui prédominent. Ces syndicats ont le même statut qu'un syndicat d'entreprise. Généralement, les UL sont constituées sur une ville.

Cette organisation est résumée par ce schéma :



Organisation interne :

La CNT se distingue des syndicats réformistes par son organisation interne. Non seulement elle prône l'autogestion pour la société future mais elle tente de la mettre en pratique chez elle. Il n'y a pas de permanents syndicaux à la CNT. Les personnes qui exercent des fonctions (secrétaire, trésorier, rédacteurs du journal), le font après leurs heures de travail. La rotation des tâches est un principe de base. D'autres part, les secrétaires ne font qu'exécuter les travaux que leur a assigné l'assemblée générale des syndiqués.

De même que la base prend les décisions dans les syndicats, on retrouve le même processus au niveau des structures. Ce sont les syndicats réunis qui décident des orientations de l'Union Locale.

Sur le plan des fédérations, les congrès débattent des questions rencontrées dans la pratique et prennent des décisions. Les orientations nationales de la CNT sont décidées en Congrès tous les deux ans où seuls les syndicats de base ont le droit de vote, un syndicat ayant une voix. Ainsi l'autogestion et le fédéralisme sont constamment mis en pratique. Nous sommes loin du fonctionnement bureaucratique et centralisé des autres centrales syndicales avec leurs élites décidant et négociant à la place de la base. Ainsi personne ne peut prendre le contrôle de la CNT, ni décider quoi que ce soit grâce à la pratiques des assemblées générales, pour prendre les décisions les plus importantes, et du mandat précis et révocable, pour les exécuter. Tous les syndicats adhèrent à leur union locale, régionale et – si elle existe- fédération d'industrie. Car la CNT est une organisation fédéraliste, c'est-à-dire sur la solidarité. Il ne s'agit pas d'une organisation de tendance simplement reliée par un label commun, où des groupes fonctionneraient seulement par affinités pour se développer en concurrence des autres. Nous prenons des décisions collectives que nous assumons collectivement et nous sommes solidaires entre nous.

Il est certain que ces choix de fonctionnement ont parfois des conséquences négatives : délais allongés pour prendre une décision, retard dans la gestion d'un problème, mais ces faits sont le tribut à payer pour fonctionner sur une base de démocratie directe.

Les zones ou régions :

A son stade de développement actuel, la CNT entre deux congrès, se réunit sur le plan national en Comité Confédéral National (CCN). Ces CCN regroupent des délégués de chaque zone géographique – ou région - où la CNT existe, les membres du Bureau Confédéral (BC), des représentants du comité de rédaction du journal, « Le Combat Syndicaliste » (CS). Sur des points ayant préalablement été débattus dans les syndicats ou dans le Bulletin Intérieur (BI), le CCN étudie les questions d'actualité, résout des problèmes de développement, effectue des choix de campagnes nationales, détermine la propagande à réaliser (thèmes, matériel...) dans le cadre des statuts et les accords de congrès. Il contrôle également les comptes et les mandats de tous les délégués ayant des charges nationales et qui lui font un rapport d'activité. Seules les régions votent dans cette instance qui gère administrativement la CNT dans l'intervalle des congrès.

Le Bureau Confédéral

Elu au Congrès, il est composé de quelques membres qui ont des tâches précises : gestions des contacts isolés, informations par circulaires confédérales, organisation des CCN, des congrès et de leurs calendrier, relations internationales, liaisons avec l'AIT, trésorerie confédérale.

En aucun cas, le BC n'a à prendre de décisions en place des syndicats. Son rôle est un travail de coordination.

Le Bulletin Intérieur (BI) :

Le BI est un bulletin de liaison interne des syndicats et adhérents(es), il organise la circulation directe de l'information : c'est donc un lieu d'échanges et de débats. Sa parution est sous la responsabilité d'un syndicat.

Chapitre 4 :

La CNT, section française de l'AIT.

La CNT ne livre pas son combat de classe de façon isolée : c'est la section française de l'Association Internationale des Travailleurs, première internationale, reconstituée en 1922. Une brochure sur l'AIT est disponible. L'AIT regroupe différentes sections nationales qui n'entendent pas agir uniquement dans le cadre local et qui sont unifiées sur les bases du syndicalisme révolutionnaire, tel qu'il a été défini en 1922, c'est-à-dire l'anarchosyndicalisme. Adhèrent aussi à l'AIT des sections qui se réclament de l'anarchisme ouvrier développé en Amérique Latine autour de la Fédération Ouvrière de la Régionale Argentine (FORA). Actuellement l'AIT regroupe : CNT-AIT (Espagne), l'USI (Italie), la SF (Royaume uni), la FAU (Allemagne), Prima Akcia (Slovaquie), la FORA (Argentine), la FORGS-COB (Brésil), l'ASI (Serbie), la KRAS (Russie), AIT-SP (Portugal), la NSF (Norvège), l'Awareness League (Nigéria), la CNT française et des groupes qui sont en train de construire des sections, les Amis de l'AIT de Colombie, Germinal (Chili) et l'ASF (Australie).

Cette organisation internationale a comme objectif de combattre le capitalisme à l'échelle mondiale. Ceci passe dans l'immédiat par un appui mutuel et par une solidarité internationale dans les luttes :

- Soutien aux grèves longues.
- Solidarité contre la répression policière.
- Appuis d'initiatives d'usines et de quartiers autogérés
- Campagnes internationales contre la précarité.
- Appuis mutuels entre sections.

L'AIT développe les contacts avec de nombreux groupes dans différentes parties du monde. L'AIT fonctionne sur la base des mêmes principes que la CNT : autogestion, rotation des tâches, refus des permanents syndicaux, et elle applique le fédéralisme qui garantit les droits des sections nationales. C'est dans cette logique du fédéralisme qu'il ne peut y avoir qu'une seule section de l'AIT par pays, car nous construisons une internationale de travailleurs solidaires entre eux, pas un conglomérat de tendances rivales.

Très affaiblies après la seconde guerre mondiale (dictature en Espagne, dans les pays de l'Est, en Amérique Latine...), l'AIT se développe aujourd'hui à nouveaux, de nombreux travailleurs refusent de plus en plus le syndicalisme réformiste et l'AIT est la seule organisation internationale de travailleurs qui est révolutionnaire et qui fonctionne en totale indépendance de tous les Etats et de tous les partis politiques, sans permanent et sans fonds privés.

Chapitre 5 :

« Le Combat Syndicaliste », organe de presse de la CNT.

Outre les publications d'entreprises ou locales, outre les brochures, la CNT dispose d'un journal bimestriel, « Le Combat Syndicaliste ». Il est composé d'une partie nationale et d'une partie rédigée par chaque région. Les compagnons qui réalisent les pages nationales, le font en dehors de leurs heures de travail. Le CS traite de questions d'actualité, se fait l'écho des luttes ouvrières et sociales nationales et internationales, réalisent des dossiers sur des thèmes précis.

Les colonnes du CS sont ouvertes à toutes les informations concernant les luttes sociales, manifestations, ou à toute contribution/réflexion sur le capitalisme, la lutte syndicale etc.

Pour s'y abonner, il faut contacter l'adresse de sa région ou celle du bureau confédéral.

Chapitre 6 :

Adresses utiles

Secrétariat Confédéral: Bordeaux

CNT-AIT, Bordeaux
8, place Louis Barthou
33000 Bordeaux
Site web: <http://cntaitgironde.free.fr/>
courriel : cntait33@voila.fr

Bulletin Intérieur: Amiens

CNT-AIT, Amiens
6 rue des Cordeliers
80 000 Amiens

Site web: Essonne

CNT-AIT, Corbeil
BP 46
91103 Corbeil cedex
courriel : cnt-ait.91@wanadoo.fr

Secrétariat aux Relations Internationales: Isère SII

CNT-AIT, Isère SII
BP 223
38405 St-Martin-d'Hères Cedex
courriel: sri@cnt-ait-fr.org

Combat Syndicaliste: Pau STB

CNT-AIT, Pau STB

18, rue Jean-Baptiste Carreau

64000 Pau courriel : cnt64@yahoo.fr

Trésorerie Confédérale: Montpellier SIM

CNT-AIT, Montpellier SIM

BP 51142

34008 Montpellier Cedex 1

Site Web : <http://www.cnt-ait-montpellier.org>

courriel : contact@cnt-ait-montpellier.org

Les syndicats de la région Aquitaine :

CNT-AIT, Bordeaux

8, place Louis Barthou

33000 Bordeaux

Site web: <http://cntaitgironde.free.fr/>

courriel : cntait33@voila.fr

CNT-AIT, Pau Syndicat des Travailleurs du Béarn (STB)

(Secrétariat régional)

18, rue Jean-Baptiste Carreau

64000 Pau

courriel : cnt64@yahoo.fr

CNT-AIT, Bayonne

BP 8176
64181 Bayonne Cedex

Les secrétariats des autres régions :

UR CENTRE

CNT-AIT 36, Châteauroux
34 Espace Pierre Mendès-France
36000 Châteauroux
Tél. : 06 63 15 39 05 ou 06 07 22 20 85
mèl : cnt36@wanadoo.fr

UR NORMANDIE BRETAGNE

UL CNT-AIT, Caen
BP 2010
14019 Caen Cedex 6
Site Web : <http://cnt.ait.caen.free.fr>
mèl : cnt.ait.caen@free.fr

UR MIDI-PYRÉNÉES

CNT-AIT, Toulouse
7 rue St-Rémésy
31000 Toulouse
Site Web : <http://www.cnt-ait-toulouse.fr>

UR RHONE ALPES MÉDITERRANÉE

CNT-AIT, Isère SII, (Secrétariat régional)

BP 223,

38405 St-Martin-d'Hères Cedex

mèl : cnt.ait.grenoble@free.fr

Contact sur Gap : cnt-ait-gap@hotmail.fr

Contact sur Valence : cnt-ait_valence@no-log.org

UR PARIS-NORD

CNT-AIT, Paris STCPP, (Secrétariat régional)

BP 352

75526 Paris cedex 11

mèl : stcpp.cnt-ait75@club-internet.fr